

## Installation de l'Ecole normale de Montauban

Discours du préfet : Henry Léonce VALLET de  
VILLENEUVE (10 déc. 1832) – et il reste à Montauban  
jusqu'en 1835.

Discours du directeur

Discours du Recteur

Ce document mériterait une présentation pour le situer dans le contexte mais les discours sont assez clairs pour être compréhensibles.  
Ci-dessous une peinture représentant le préfet :



## Séance d'installation de l'Ecole Normale de Tarn et Garonne

Le 31 mars 1834, M. LE PRÉFET s'est rendu, midi dans le bâtiment de l'Ecole normale primaire, accompagné de MM. les Membres de la Commission de surveillance, pour procéder à l'installation de cette Ecole. M. le Maréchal-de-camp, commandant le Département, Mgr. l'évêque de Montauban, M. le Recteur de l'Académie de Toulouse, M. l'Adjoint remplissant les fonctions de Maire de la ville, en l'absence de M. le Maire, et plusieurs Membres du Corps municipal, MM. les Professeurs de la Faculté de Théologie Protestante, MM. les Professeurs du Collège, MM. les Membres de la Commission d'examen pour l'Instruction primaire, MM. les Membres du Comité d'arrondissement, un grand nombre de Fonctionnaires de l'ordre administratif ou judiciaire, MM. les Officiers supérieurs de la Garde nationale de Montauban, MM. les Officiers de la garnison, et un grand nombre d'habitants notables de la ville se sont réunis dans la principale Salle de l'École, témoignant par leur concours tout l'intérêt qu'ils portent à ce précieux Établissement.

Des places particulières avaient été réservées pour MM. les Membres de la Commission de surveillance de l'École, pour MM. les Membres de la Commission d'examen, et pour MM. les Membres du Comité d'arrondissement. Les Élèves-maîtres, ayant à leur tête M. le Directeur de l'École, étaient placés en face d'une estrade qu'ont occupée M. le Préfet, M. le Général commandant le Département; Mgr. l'Évêque, M. le Recteur de l'Académie, M. le Président du Tribunal de première instance, et M. l'Adjoint au Maire.

### **L'assemblée ayant pris séance, M. LE PRÉFET a prononcé le Discours suivant :**

Messieurs,

Une bonne et prévoyante organisation de l'Enseignement primaire en France était depuis longtemps l'objet des vœux des hommes éclairés, amis de leur pays ; elle devint une des promesses de la Charte de 1830, et cette promesse, le Gouvernement du Roi l'a acquittée par la Loi du 28 juin dernier.

Sous l'empire de cette Loi, dont l'application excite en ce moment toute la sollicitude, occupe toute l'activité de l'Administration, l'instruction ne demeurera plus concentrée dans les villes, elle se répandra jusqu'aux moindres hameaux ; elle ne sera plus un privilège pour la richesse ou pour l'aisance : elle sera un droit pour tous.

Et nul ne pourra désormais s'inquiéter de bonne foi de l'exercice le plus étendu de ce droit. Car, si la Loi laisse à chacun la liberté de se vouer à l'Enseignement primaire, elle environne de garanties cette liberté, si intimement liée aux plus chers intérêts de la société.

Sous la haute direction de l'Université, sous les regards vigilants de l'Administration supérieure, sous la triple surveillance de l'Autorité municipale, des Ministres de la Religion, et des notables de chaque localité, comment, en effet, l'instruction populaire ne répondrait-elle pas enfin à nos besoins? Comment ne serait-elle pas à-la-fois religieuse, morale, en rapport avec l'état de notre civilisation et avec les institutions que nous devons chérir, parce que sur elles repose l'ordre social tout entier ?

Toutefois, Messieurs pour lui assurer ce liant caractère de sagesse et d'utilité, auquel le passé ne l'avait peut-être pas généralement préparée, il était une condition essentielle, une condition sine qua non : c'est que les jeunes gens qui se dévoueraient désormais à l'enseignement primaire, fussent appelés à puiser à des sources pures et fécondes, les

vertus et les lumières qu'ils seraient chargés de répandre un jour dans le peuple. Pour satisfaire à cette condition, pour doter l'avenir d'Instituteurs capables d'apprécier leurs fonctions et de les remplir avec intelligence, conscience et dignité, la Loi du 28 juin a institué les Ecoles normales primaires ; elle a disposé dans son article 41, que tout département était tenu d'entretenir une de ces Ecoles, soit par lui-même, soit en se réunissant à un ou plusieurs départements voisins.

Le Conseil général de Tarn et Garonne a pensé, avec nous, Messieurs, que ce Département avait une importance trop réelle, et des besoins trop étendus, pour qu'il dût songer à se réunir à d'autres, dans le but de rendre moindres, des sacrifices qui doivent lui être un jour si profitables.

Ce Conseil a donc arrêté, dans sa session du mois d'août dernier, qu'une Ecole normale primaire serait établie et entretenue à Montauban, aux frais du département seul.

Le crédit d'environ 15 000 fr. qu'il ouvrit, dans ce double objet, à l'Administration, en exprimant le regret que d'autres besoins ne lui permissent pas de faire davantage, n'aurait pas suffi, sans doute, pour donner de prime abord à notre Ecole normale l'assiette et les développements qu'elle a déjà reçus. Mais, M. le Ministre de l'Instruction publique, dont on n'invoque jamais en vain l'assistance puissante, quand il s'agit de l'instruction du peuple, a bien voulu, ajoutant aux titres qu'il avait déjà à la reconnaissance du département, accorder, à notre demande, une subvention de 4000 francs pour frais de premier établissement.

C'est, Messieurs, avec ces ressources combinées, que l'Administration a d'abord acquis en toute propriété le beau local où elle vous réunit en ce moment. Dans cette maison, située dans un quartier aéré et tranquille, l'Ecole trouve réunies les conditions essentielles à tout établissement de ce genre : la salubrité et le silence.

Les dispositions d'appropriation intérieure de l'édifice ont été l'objet des soins particuliers de l'Administration. Elle s'est attachée à les rendre à la fois commodes et agréables pour les Maîtres et pour les Elèves. De belles salles pour les classes, pour les études, pour les repas; des dortoirs vastes et bien ouverts, répondent, croyons-nous, aux besoins présumés de l'Ecole. Les exercices et le repos y pourront trouver la liberté que réclament l'âge et la vocation des Pensionnaires, sans échapper cependant à une juste et salubre surveillance.

Ces dispositions étaient terminées, Messieurs, au 20 novembre dernier, et dès-lors l'Ecole aurait pu être ouverte, sans un obstacle qui nous a contraint d'attendre jusqu'à ce jour.

C'était peu pour notre Etablissement de lui avoir procuré et approprié un local convenable ; il un importait surtout d'en confier la Direction à des mains probes, habiles, expérimentées. Le choix du Directeur a donc été l'objet d'une vive sollicitude de la part de M. le Recteur de l'Académie et de la nôtre, et sur notre proposition concertée, M. le Ministre de l'Instruction publique, par décision du 31 octobre dernier, a nommé à ces importantes fonctions, M. AUGÉ, qui, déjà depuis quelques années, dirigeait l'Ecole normale d'Albi. La nécessité où ce Directeur s'est trouvé d'attendre, pour se rendre à son nouveau poste, qu'il eût été remplacé dans celui qu'il quittait, est ce qui a retardé l'ouverture de notre Ecole.

M. Augé s'étonnerait lui-même, sans doute, Messieurs, si je lui prodiguais ici des éloges anticipés ; son juste orgueil me demanderait d'attendre que des succès obtenus parmi nous, les justifiassent auprès de vous.

J'attendrai donc ; mais dès ce moment, je puis du moins, je dois même vous dire qu'il a des droits acquis à la confiance publique, comme à celle de l'Administration. C'est après avoir, en effet, obtenu le grade de Docteur à la Faculté de médecine et celui de Licencié à

celle des sciences, qu'il a consacré sa vie à l'Enseignement. Si l'Université, qui connaît ses services et les apprécie, lui accorde toute son estime, l'Ecole normale d'Albi l'honore de ses regrets, et mon Collègue du Tarn m'a mandé que l'Administration tout entière de son département s'associait à ces regrets.

Au surplus, nous n'avons pas laissé ignorer à M. Augé que nous serions exigeants. Nous voudrions et nous voudrions fermement que cette Ecole remplisse le vœu de la Loi dans toute son étendue; nous voudrions que les sacrifices que s'impose le Département, lui rapportent avec usure tous les fruits qu'il est en droit d'en attendre; et c'est sur les talents, sur le zèle, sur le dévouement absolu du Directeur, que nous devons compter surtout pour les obtenir.

Qu'il fasse donc de son Ecole l'objet de ses soins les plus actifs et les plus assidus ; qu'il lui consacre et ses jours et ses veilles ; qu'il place en elle ses affections et sa gloire !

Observateur attentif, sévère s'il le fallait, ce sera avec bonheur que nous applaudirons à ses efforts, que nous constaterons ses succès, que nous en solliciterons la récompense !

M. AUGÉ professera l'Arithmétique, la Géographie, l'Arpentage toute la partie scientifique du Cours d'Etudes. Un Professeur, qui jouit dans cette ville de la confiance et de la considération publique, M. TIEYS, Professeur de Rhétorique au Collège communal, et à qui ses longs et bons services ont fait prendre un rang distingué dans le Corps universitaire, a bien voulu se charger de l'enseignement de la Grammaire et de l'Histoire. Des Maîtres de Lecture et d'Ecriture en développeront aux Elèves les diverses méthodes.

Je n'aurais pas besoin de vous dire, sans doute, Messieurs, que l'instruction religieuse et morale, base fondamentale de toute instruction, sera ici l'objet de soins particuliers. Indépendamment des préceptes, des conseils et des exemples qui ne manqueront jamais aux Elèves, nous en sommes convaincus, de la part de leurs Chefs et de leurs Professeurs, il leur sera fait des Cours spéciaux par des Ecclésiastiques de leurs communions respectives. M. l'Abbé PAULIET, qui a été récemment nommé vicaire de la Cathédrale, a été désigné aussi par l'Autorité diocésaine pour enseigner les catholiques, et ce double témoignage de confiance de la part de ses Supérieurs, le recommande vivement à la nôtre. Parmi les Elèves admis jusqu'ici, il n'y en a encore que deux qui appartiennent à la Religion protestante ; ce nombre pourra augmenter lors des prochains concours. Dans tous les cas, M. MAGNAN, l'un des Pasteurs de cette Ville, justement estimé comme tel, et avantagement connu d'ailleurs par son talent pour l'enseignement viendra leur développer les doctrines de leur croyance.

A toutes ces garanties de bonne organisation, de bonnes études et d'heureux succès, empressons-nous de joindre celles que nous offre encore la Commission de cinq membres, nommée par M. le Ministre de l'Instruction publique, pour exercer sur cette Ecole une surveillance à-la-fois morale et administrative.

MM. MALLET, Conseiller de Préfecture, Président ; GILIBERT, Membre du Conseil général , Secrétaire ; DARASSUS, Vicaire-général du diocèse; FLORIS, Pasteur, Professeur à la Faculté de Théologie protestante ; et COMBES-DOUNOS-BRASSARD , Membre du Conseil d'arrondissement ce sont là des noms, Messieurs, qui répondent à tous de la sollicitude éclairée et active, de la connaissance parfaite des besoins de la société en général et de ce pays en particulier, enfin, du consciencieux amour du bien avec lesquels sera constamment exercée la surveillance confiée à la Commission. Nous nous ferons souvent un devoir et un honneur de présider personnellement à ses travaux : elle nous trouvera d'ailleurs toujours prêt à le seconder.

C'est donc, nous le disons avec confiance, Messieurs, c'est avec tous les éléments possibles de prospérité que l'Ecole normale de Tarn et Garonne s'ouvre aujourd'hui à

ceux qui veulent consacrer leur existence à l'Enseignement primaire.

Je crois qu'il vous sera agréable de connaître comment et à quel titre ils y seront reçus ; je vais sommairement vous en instruire.

Les Elèves de l'Ecole normale seront ou boursiers, soit du Département, soit des Communes, soit de l'Université ; ou ils s'entretiendront à leurs frais.

Les boursiers ne pourront avoir moins de 18 ans, ni plus de 25 ; ils seront tous Pensionnaires. Le Conseil général a vu comme nous, dans cette condition, un gage précieux de la moralité, de la régularité de la vie à venir de nos Instituteurs, et s'est, en conséquence, imposé sans hésiter le surcroît de dépense qu'elle exigeait de lui.

Les Elèves libres pourront être pensionnaires ou externes ; mais ces derniers devront être déjà pourvus d'un brevet d'Instituteur.

Les boursiers, avant d'être admis, prennent l'engagement d'exercer la profession d'Instituteur, pendant cinq ans au moins, à partir de leur sortie de l'Ecole, dans le Département si la bourse est départementale; dans la Commune si la bourse est communale ; dans le ressort de l'Académie si la bourse est universitaire.

Ils sont exempts du service militaire, en étendant cet engagement à dix années.

Le Cours d'études est de deux ans. Il faut du temps, Messieurs, pour apprendre à bien enseigner, même les choses les plus élémentaires, et il est nécessaire d'ailleurs que le Maître pour qu'il ait foi en lui-même, et pour qu'il inspire une utile confiance en sa supériorité, en sache plus que ce qu'il doit montrer.

Nous aspirons au surplus à donner à nos Instituteurs des connaissances qui, indépendamment de leurs fonctions leur permettront de rendre des services aux populations parmi lesquelles ils vivront, et à l'Administration elle-même.

L'Ecole normale aura droit doublement à notre reconnaissance, si nous trouvons à-la-fois dans ses Elèves de bons Maîtres et de bons Secrétaires de mairie.

Des examens sévères sur toutes les parties du Cours d'études précéderont la sortie de l'Ecole, et ce ne sera qu'en pleine connaissance de leur mérite, que les Elèves seront déclarés capables d'enseigner.

La subvention accordée sur les fonds du Ministère nous a permis d'élever, dès-à-présent, à quinze le nombre des bourses départementales. Vingt Candidats s'étant présentés, nous avons mis ces Bourses au concours. A la suite d'examens et de compositions auxquels a procédé et fait procéder le 13 courant, le Comité d'examen pour l'Instruction primaire dans cet arrondissement, en présence de la Commission de surveillance de l'Ecole normale et de la nôtre, douze seulement de ces Candidats ont été jugés aptes à suivre les Cours, et nous les avons, par arrêté dudit jour 13 courant, nommés Boursiers du département.

Je me plais à vous les nommer ici, Messieurs, dans l'ordre de leur admission, déterminé par le mérite de leurs examens et compositions respectifs.

Ce sont Messieurs :

1. Monferran François, de Maubec.
2. Dégremont, Constant-Jacob, de Montauban.
3. CHabriérou, Joseph-Basile-Siméon, de St-Antonin.
4. Jauvert, Jean-Dominique, de Verdun.
5. Gautier, Guillaume-Hippolyte, de Meauzac.
6. Lajunie, Jean, de Bioule.
7. Louda, Guillaume, de Fauroux.
8. Charles, Jean-Bernard-Marie-François-Thérèse, de Lafrançaise.
9. Boyé, Pierre, de La Barthe.

10. Bladbourg, François, de Belvèze.

11. Méric, Jean, de Beaumont.

12. Leygue, Jean-Baptiste, de Touffailles.

Les autres candidats, laissant quelque chose à désirer, ont été ajournés, et un second concours pour les trois Bourses départementales qui restent à donner, est annoncé pour le 10 avril. Déjà plusieurs nouveaux concurrents se sont fait inscrire à la Préfecture,

Les Communes du département n'ont encore aucunes Bourses ; elles le feront, n'en doutons pas aussitôt que des résultats obtenus, leur en auront révélé les avantages.

L'Université, à notre demande, a bien voulu en fonder trois, pour lesquelles M. le Recteur de l'Académie ne tardera pas à annoncer un concours. Ainsi notre Ecole commencera avec dix-huit Elèves boursiers et pensionnaires. Ce nombre est déjà satisfaisant, sans doute, mais nous espérons qu'il s'élèvera dans la proportion des besoins du Département.

Jeunes Gens, qui, comme je viens de le dire, avez obtenu l'honneur d'inscrire les premiers vos noms sur le tableau des Elèves de l'Ecole normale de Tarn et Garonne, comme Boursiers départementaux, c'est à vous que je vais présentement m'adresser.

Jusqu'ici la condition d'Instituteurs primaires, dans les communes rurales surtout, n'a pas été bien digne d'envie. Quelques subventions insuffisantes et presque dérisoires sur les fonds communaux, jointes à des rétributions faibles et d'une rentrée incertaine, ne pouvaient lui donner qu'une position précaire et la laissaient languir, humiliée et presque mendicante, aux derniers échelons de l'aisance sociale. Aussi, à l'exception de quelques hommes rares capables de se vouer au bien en vue du bien seul, cette profession n'appelait guère à elle que des hommes dénués de toutes autres ressources et incapables de s'en créer. La pénurie de sujets méritants rendait ainsi facile l'admission de ceux qui se présentaient, et trop souvent les fonctions qui semblent exiger le plus d'intelligence et de savoir, étaient abandonnées aux plus grossiers et aux plus ignorants. L'enseignement lui-même, considéré comme carrière, perdait à cela toute la considération, dont l'Instituteur demeurait dépouillé.

Il n'en sera plus ainsi, Messieurs, et ce sera l'un des bienfaits de la loi du 28 juin. A partir de cette époque, le sort des Instituteurs est honorablement assuré. Dans chaque commune, en effet, il leur sera fourni un logement pour eux et pour leur classe ; un traitement fixe de 200 fr. au moins leur sera alloué au budget, et les rétributions mensuelles que leur devront en outre les familles aisées, seront perçues pour leur compte, comme les deniers publics. Ces avantages exciteront une louable émulation parmi ceux qui les ambitionneront. Ils travailleront donc pour les mériter et la concurrence permettra de les dispenser avec une plus grande sévérité. Ainsi Messieurs, la carrière que vous voulez courir, procurera à l'avenir aisance et considération.

Mais si, en vous y dévouant, vous n'aviez été touchés encore que de ces seules considérations à vous toutes personnelles, nous voulons vous la montrer aujourd'hui, cette carrière, sous un point de vue plus noble, et vous la faire embrasser et chérir, en vue, surtout, des services qu'elle vous appelle à rendre !

Pourquoi le savant Recteur de l'Académie s'est-il déplacé du chef-lieu de ses nombreux et utiles travaux pour cette solennité ? Pourquoi a-t-il voulu vous donner cette preuve de la protection qu'il doit et qu'il accorde avec tant de zèle à l'enseignement primaire, et qu'il étendra, nous en sommes sûrs, d'une manière toute spéciale sur ce département ?

Pourquoi un vétéran de nos vieilles armées, prêt à quitter, au milieu de nos regrets, une longue et honorable carrière d'activité, a-t-il voulu la signaler encore par un témoignage éclatant d'intérêt pour cette Ecole naissante ?

Pourquoi le vénérable Prélat que chérit ce diocèse est-il venu la placer, en quelque sorte,

par sa présence sous les auspices de la Religion ?

Pourquoi enfin tant de Magistrats, de Militaires, de Ministres des cultes, de Professeurs, de citoyens distingués, se sont-ils réunis pour saluer de leurs vœux et de leurs espérances, l'ouverture des travaux que vous allez commencer demain ?

C'est, Messieurs, que dans un pays libre, sous un gouvernement représentatif, où chaque jour les citoyens sont appelés, dans leurs sphères respectives, à l'exercice de droits importants, si l'instruction du peuple est un des premiers besoins de la société, la moralité, la sagesse, le civisme de sa direction touchent à tous les intérêts publics et privés.

C'est qu'instruire les enfants, c'est-à-dire en leur donnant les premières notions des connaissances humaines, les prémunir, pour l'âge mûr contre les erreurs et les pièges, les préparer pour eux et la patrie, à marcher constamment dans les voies de la morale et de la loi : c'est une importante, une sainte mission, qui embrasse l'avenir comme le présent, et qui doit exercer une influence directe sur le maintien de l'ordre, de l'union, de la paix dans les familles, et conséquemment dans l'État même.

Voilà, Messieurs, ce que nous avons voulu vous faire comprendre par cette solennité. Voilà ce qui vous explique notre sollicitude à tous comme Administrateurs comme Pères de famille, comme Citoyens, pour cette Ecole qui doit dominer des Instituteurs aux populations de ce département.

Puisse donc cette sollicitude vous porter à méditer mûrement sur le but de vos études, et sur l'étendue des devoirs auxquels elles doivent vous préparer, afin que vous vous livriez aux unes avec ardeur, et que vous vous consacriez aux autres avec enthousiasme !

Ces devoirs seront souvent pénibles sans doute et feront peser sur vous une grande responsabilité; mais si vous les remplissez dignement, le sentiment intime du bien que vous aurez fait, sera pour vos cœurs une récompense plus douce encore peut-être que la reconnaissance publique qui vous entourera.

Préparez-vous y donc ici, à ces devoirs, Messieurs, de manière à nous convaincre que vous les comprenez, qu'une vocation véritable vous y appelle, et que vous êtes résolus de justifier les espérances que nous plaçons en vous !

Pendant les deux années que vous passerez dans cette Ecole, qu'une conduite irréprochable nous réponde pour l'avenir de la solidité de vos principes et de la pureté de vos mœurs.

Que votre soumission aux règlements de l'Ecole, que votre attachement, votre déférence pour vos Chefs et vos Professeurs, nous garantissent que dans le monde, vous professerez par vos doctrines et vos exemples l'obéissance aux lois du pays, l'amour et la reconnaissance pour le Monarque qui veut que les populations françaises soient instruites afin que la conviction les attache de plus en plus à son Gouvernement.

Que la douceur, que l'amitié que vous entretiendrez entre vous, nous soient un gage de l'esprit d'union, de tolérance et de bienveillance réciproques que vous ferez régner parmi vos Elèves.

Enfin, que votre assiduité au travail, et les succès qui en seront le résultat, nous présagent les soins constants que vous donnerez aux Ecoles que nous aimerons à remettre entre vos mains, et les progrès qu'elles feront faire à l'instruction de vos concitoyens.

Jeunes Gens, le département vient en quelque sorte de vous adopter ; vous lui en devez de la reconnaissance. Et bien ! voici ce qu'en son nom vous demande le Préfet : Par votre conduite, par vos études, par vos succès, placez rapidement cette Ecole à un rang élevé dans l'estime publique, que vos exemples inspirent, à ceux qui vous y succéderont, une émulation généreuse, et leur défendent la médiocrité ; faites enfin, Messieurs, (et c'est ici

le plus cher de nos vœux, comme ce sera la plus douce récompense de nos soins), faites que toujours et partout on puisse dire : C'est un Elève de l'École normale de Tarn et Garonne, donc, c'est un Instituteur habile, et c'est un honnête homme

**Après ce Discours, M. AUGÉ, Directeur de l'École, a adressé à ses Elèves l'allocution suivante :**

Elèves de l'École normale

En présence d'un Auditoire, disposé peut-être à la bienveillance, mais avec lequel, je le sens bien, un inconnu ne peut avoir appris à sympathiser, il est téméraire, sans doute, d'élever une faible voix, après les éloquents paroles que vous venez d'entendre, et dont, comme la mienne, vos âmes, j'en suis sûr, sont encore toutes pénétrées : mais l'objet qui vous réunit aujourd'hui dans cette enceinte, réveille en moi des impressions qui se rattachent trop au sujet dont on vient de vous entretenir, que je les passe sous silence ; permettez-moi de m'y arrêter quelques instants ; j'abuserai le moins possible de l'indulgence de mes auditeurs.

Lorsque, pour la première fois, j'allai m'asseoir sur les bancs de l'école, à côté de mes jeunes compagnons, l'instruction primaire, sans laquelle il n'existerait pas de science, était encore hérissée de difficultés ; nulle main amie n'avait pris soin d'enlever les épines d'un soulier qu'on aurait dû semer de fleurs, pour en déguiser l'ennui ; mille fois (il m'en souvient) j'ai versé des larmes amères ; mille fois j'ai maudit la science qui coûtait si cher !

Depuis, prenant pitié de cet âge, où tout serait joie et bonheur, sans l'impitoyable fêrule du pédagogue, de vrais amis de l'humanité ont tenté d'arracher l'instruction primaire à cette honteuse routine : leurs veilles n'ont pas été stériles ; plus heureuse que la génération qui la précédée, l'enfance actuelle en recueille déjà les premiers fruits. Honneur aux modestes mais utiles travaux de ces philanthropes ! grâce aux méthodes plus ou moins ingénieuses qu'ils ont publiées sur les diverses branches de l'instruction primaire, nos fils apprendront en quelques mois ce qui coûtait à leurs pères plusieurs années d'efforts soutenus.

Ce que je viens de dire, Messieurs, me dispense presque d'entrer dans le développement du plan que nous nous proposons de suivre dans nos cours. Vous y puiserez l'instruction sans doute mais vous y apprendrez surtout des moyens aussi prompts que faciles et sûrs de la propager, à l'aide de ces méthodes qui ont déjà opéré une véritable révolution dans l'instruction primaire.

L'influence heureuse de ces innovations s'est déjà répandue depuis quelque temps dans les départements du nord et de l'est de la France ; mais nous que notre position géographique dérobe, sous ce rapport comme sous tant d'autres, à la sphère d'activité de la cité-reine d'où s'irradient, comme d'un inépuisable foyer, tous les genres de lumière, nous, dont l'esprit ardent peut-être, mais par là moins observateur, se montre en général plus docile à l'empire des préjugés, nous suivions avec insouciance les anciens errements, sans nous mettre en peine des efforts si souvent tentés pour nous retirer de l'ornière, justifiant ainsi la teinte rembrunie dont une statistique savante avait largement gratifié nos contrées.

Il était réservé d'éveiller sur ce point essentiel l'attention du Conseil général de ce département, à ce sage Administrateur, aussi ferme dans sa volonté de faire le lien que plein de sagacité sur les moyens d'y parvenir : sa voix a été entendue ; les leçons d'une expérience mal conçue ont été mises à profit, et il n'a pas tenu à lui que vous ne fussiez



appelés plutôt à ressentir les effets de sa sollicitude toute paternelle pour cette branche de l'administration. L'Ecole normale qui lui devra son existence et, je l'espère, sa prospérité, va réveiller, n'en doute pas, l'instruction primaire de sa longue léthargie, et la rappeler à une vie nouvelle. Et comment, Messieurs, ne pas concevoir de cette institution les plus belles espérances ?

La présence en ces lieux du Chef de l'Académie, du premier Magistrat du département de ce vénérable Pontife de la religion, des Autorités civiles, militaires et ecclésiastiques de cette ville, et de tous ces hommes, recommandables par leurs lumières, qui consacrent à l'instruction de la jeunesse les moments dérobés à leurs affaires ou aux fonctions publiques ; ce concours flatteur de tant d'honorables citoyens, qui transforme l'installation d'un simple Directeur d'Ecole normale en une cérémonie dont la solennité, j'allais presque dire la pompe inusitée, ne s'effacera jamais de ma mémoire ; tout enfin, tout ce qui frappe ici vos regards, vous révèle le puissant intérêt qui s'attache à cette institution, et, comme vous le disait à l'instant même une voix plus éloquente, la haute protection dont vous êtes l'objet.

Toutefois, Messieurs en vous présageant un heureux avenir notre intention n'est pas de vous abuser par un trop séduisant tableau ! Les institutions du genre de celle que vous êtes appelés à faire fleurir, comptent sans doute de nombreux et de zélés partisans ; elles reçoivent, je le sais, des encouragements efficaces mais, sachez aussi qu'elles ont de puissants ennemis ; attendez-vous à rencontrer pour adversaires ces hommes dont le zèle, plus ardent qu'éclairé, décorant du nom de repos cette molle inertie, ce silence funèbre de l'esclavage, a toujours rêvé l'ignorance du peuple, base inébranlable, d'après leur système, d'une chimérique stabilité. Il vous appartient, Messieurs, d'imposer silence à ces détracteurs, dont les attaques, de bonne foi peut-être, n'en sont que plus obstinées. A des déclamations plus séduisantes que fondées, vous opposerez la puissance des faits : au reproche de turbulence et d'insubordination, vous répondrez par le respect des lois devenu pour tous un besoin, parce que tous comprendront leurs droits et ne demanderont pas autre chose. C'est vous dire, Messieurs, combien vous devez à l'enfance, à l'éducation de laquelle vous allez vous consacrer, combien vous lui devez l'exemple d'une vie pure et d'une conduite irréprochable. Des leçons de ce genre ne sortent jamais de la mémoire et valent bien celles de morale et de vertu qui se bornent à des paroles. Ainsi donc, rivalisant de zèle et d'application au-dedans, de bonne conduite au-dehors, vous allez, j'en ai la confiance, briguer à l'envi l'honneur d'être appelés les premiers à répandre dans vos communes respectives les bienfaits de l'instruction. Les méthodes qui vous seront exposées avec soin dans nos cours, vous faciliteront la tâche de rendre l'instruction primaire accessible à tous les esprits, à ces malheureux enfants des campagnes surtout, dont le sort est si digne d'intérêt, et qui, pour la plupart, n'ont à consacrer à l'étude que quelques mois de l'année dérobés à leurs travaux.

Avant d'entreprendre une mission honorable, mais pénible, avez-vous bien, Messieurs, sondé vos dispositions ? Savez-vous bien que vous allez être revêtus d'une espèce de sacerdoce, dont il n'est pas aussi facile qu'on se l'imagine, de remplir dignement les fonctions ? A Dieu ne plaise que je vous fasse l'injure de supposer qu'il se trouve parmi vous un de ces hommes qui, réduits au besoin par leur peu d'ordre, leur paresse ou leur inconduite, se font instituteurs parce qu'ils ne peuvent être autre chose, et donnent à l'enfance, en échange du pain qui les nourrit, des idées fausses, une instruction inutile ou mauvaise, que sais-je ? de dangereux conseils peut-être, des exemples plus dangereux encore. Vous nous arrivez tous, j'en suis convaincu, avec les meilleures dispositions ; mais si, contre nos espérances, un Elève de l'Ecole normale, par une négligence coupable, et

surtout par une conduite répréhensible, répondait par l'ingratitude à la générosité du département, et nous plaçait jamais dans la triste alternative d'une rigueur salutaire ou d'une dangereuse faiblesse, qu'il ne compte pas sur une tolérance coupable : sans hésitation aucune de notre part, le mal serait extirpé dès sa racine, assuré que nous sommes du concours loyal, de la protection sincère de l'Autorité, dont l'accueil cordial et plein de bienveillance, je me plais à le proclamer ici, a dissipé, dès l'abord, ce reste d'hésitation, cette vague incertitude, dont on ne peut se défendre quand on s'éloigne des objets de ses affections pour se rendre dans une ville étrangère.

Messieurs, si je n'avais pris la parole que pour obéir à un mouvement d'amour-propre, et pour remplir, non un devoir, mais une formalité ; s'il pouvait entrer dans mon esprit qu'un seul d'entre vous ne fût pas pénétré de la nécessité de l'instruction ; j'aurais pu, secouant la poussière de nos vieilles chroniques, exhumer de déplorables souvenirs ; vous montrer l'ordre, la justice et la raison s'exilant de notre antique patrie à l'approche des barbares enfants du nord ; j'aurais dit le mépris des lettres amenant l'abrutissement des peuples, et celui-ci aidant à l'hydre de la féodalité à soulever ses mille têtes hideuses sur cette terre classique de la liberté où les arts et la civilisation attestaient la présence ou le passage du peuple-roi. Vous eussiez vu la dégradation des mœurs de ces temps malheureux s'étendre des sommités sociales sur les classes inférieures, du peuple devenir universelle comme l'ignorance dont elle est fille, et produire, à son tour, les crimes, l'esclavage, et tout son hideux cortège.

Mais, grâce au ciel, l'empressement avec lequel vous venez de répondre à l'appel du premier Magistrat du département me dispense de dérouler à vos yeux de si tristes images.

Je m'arrête... toutefois je ne saurais terminer cette allocution, sans obéir à un besoin pressant de mon cœur. Enfant d'une cité voisine, tout ce qui tend à augmenter le bien-être de ceux que je pourrais presque appeler mes compatriotes me touche vivement ; qu'il me soit donc permis d'offrir, en ce jour, au Mécène de ce département, l'hommage public de la reconnaissance la mieux sentie : je le remercie d'avoir compté sur mon zèle pour faire prospérer un établissement qui s'ouvre sous de si heureux auspices. Je ne me dissimule pas les obstacles qui se présenteront ; mais ma tâche me sera rendue facile par l'expérience des collaborateurs qui me sont adjoints, et dont la voix publique m'a déjà appris à apprécier le mérite. Je me plais à compter d'avance sur leur zèle, et je crois pouvoir vous assurer, sans crainte d'être démenti, que dans eux comme dans moi, vous trouverez moins des maîtres que des amis : je n'aurai fait que changer de famille.

### **Enfin, M. LE RECTEUR de l'Académie de Toulouse a pris la parole en ces termes :**

Messieurs,

Les vérités marchent péniblement, avancent avec lenteur ; il leur faut un siècle pour chaque pas : mais enfin elles arrivent, et une fois arrivées, elles demeurent.

En voici une qui s'est assise parmi nous, et que ses adversaires d'autrefois n'osent plus regarder en face : la nécessité d'appeler toutes les intelligences au bienfait de l'instruction.

Nécessité politique ; car aujourd'hui les rangs se rapprochent, les intérêts se confondent, les droits se nivèlent, et le progrès serait plus sensible, plus actif, sans les rêves et les tentatives des fous, qui ne conçoivent le mouvement que par bonds et par secousses.

Nécessité sociale ; car la circulation des idées est plus prodigieuse encore que celle des

marchandises et des capitaux ; il y a plus que des chemins de fer pour l'intelligence : celui qui ne sait rien, et ne veut rien apprendre, est du 12<sup>o</sup> siècle, il nous étonne, il nous choque comme une mesure dans nos belles rues.

Nécessité morale ; car s'il est vrai que la mauvaise instruction soit pire que l'ignorance, parce qu'elle nous mène au vice, tandis que l'ignorance ne fait que nous y exposer, il est évident que la bonne instruction nous en préserve ; et quand nous parlons de répandre l'Instruction, quel infâme projet nous pousserait à la donner mauvaise, quel obstacle immense nous empêcherait de la donner bonne ?

C'est donc une thèse jugée, et nous ne la soutiendrons dorénavant que par des actes ; plus n'est besoin de paroles.

Toute âme religieuse, tout esprit libéral s'est mis à l'œuvre : le Législateur pour prescrire, le Gouvernement pour diriger, les bons citoyens pour donner et soutenir l'impulsion. Les besoins sont constatés les vœux recueillis : les ressources sont-elles prêtes ?

Il en est une dont je ne parle pas : demandez à ce département, à cette ville, demandez à tous ceux qui m'entendent, demandez au premier venu s'il n'y a pas partout en France, dès qu'il le faut, de l'argent pour toute bonne œuvre, pour toute entreprise nationale. Il faut une église pour le culte, une école pour les arts, une salle d'asile pour l'enfance, les voilà : tout bienfait qui profite à la société, profite au bienfaiteur ; car, après tout, c'est sa demeure qu'il embellit, son frère qu'il perfectionne. C'est ainsi qu'au premier appel de l'habile Administrateur qui préside cette séance, une Ecole normale s'est élevée comme par enchantement, bien assise, bien construite, Une ouverte à toute lumière, vrai sanctuaire de morale et de science, dont il ne reste plus qu'à tirer le voile pour en manifester les doctrines, pour en faire entendre les graves enseignements.

Quand la pensée du Législateur se porta sur l'Instruction primaire, lorsqu'il conçut le projet de donner à tous les citoyens les éléments de la science, et les principes d'une éducation nationale et qu'il regarda autour de lui pour chercher les hommes capables de seconder cette impulsion généreuse, il dût être effrayé de leur petit nombre, de leur peu d'expérience, et je puis le dire, de leur inhabileté. Ce n'étaient pas les chefs qui manquaient pour cette belle œuvre, mais les ouvriers. Ce n'est pas dans les villes, où le savoir trouve toujours de ressources, que les Instituteurs et l'enseignement faisaient faute, mais dans les campagnes, c'est-à-dire là où, justement il fallait améliorer, régénérer, créer. Là, peu de zèle pour l'instruction, pour le Maître point d'argent, pas même de considération ; car là, on ne conçoit de travail que celui des bras : la culture de la terre est labeur et profit, celle de l'intelligence, fainéantise et temps perdu. Avec de pareils encouragements, lancez donc l'enseignement dans les voies du progrès, trouvez donc des hommes de dévouement et de savoir, des hommes à qui vous puissiez dire : Travaillez, pour ne rien obtenir ; donnez, pour ne rien recevoir ; perfectionnez-vous, pour être méprisés ; amassez des trésors de science, pour mourir de faim. Et quand vous serez vieux, infirmes, un jeune viendra, qui vendra ses leçons au rabais : on oubliera vos services, pour courir au bon marché ; et dans le Conseil de la commune, les mains que vous aurez formées à écrire signeront votre destitution.

Tel était, Messieurs, tel est encore, et grâce à la loi nouvelle, tel ne sera bientôt plus, l'état d'Instituteur. Sans doute, nous n'assurons pas, nous ne promettons même pas à ces honorables fonctions les avantages qu'elles méritent. Car il faut l'avouer, notre société n'est pas le beau idéal de la civilisation : çà et là nous apparaissent quelques renversements d'idées qui font comme une tache de barbarie sur le brillant tableau de nos modernes institutions. Dans les sociétés anciennes, l'enseignement était un sacerdoce, environné des respects populaires, des prestiges mêmes et de l'appareil de la puissance :

et si nous regardons au fond des choses, nous verrons que l'instituteur qui remplit ses devoirs est digne de cette sorte de culte. Nécessaire à la société comme le magistrat qui la maintient, comme le guerrier qui la protège, c'est sur lui que repose le véritable progrès, celui que n'arrêtent ni les partis, ni les révolutions, parce que c'est celui que veut la Providence. Après le saint ministère du prêtre, qui éclaire la conscience, le sien est le premier, parce qu'il dirige la raison ; il présente, il tient l'échelle à cette intelligence qui va monter, monter longtemps, et peut monter toujours. Non, certes, il n'est pas assez d'égards, d'estime, de vénération pour celui qui comprend cette noble tâche, et qui sait la remplir. Mais au moins l'injustice est reconnue, si elle n'est pas encore réparée, et le Gouvernement, que ses ennemis même ont applaudi dans cette belle entreprise, a pensé avec raison que, pour relever l'instruction primaire, il fallait d'abord relever les instituteurs à leurs propres yeux, aux yeux des peuples, les mettre eu lumière, les environner de garanties, de respects, et rappeler à toutes les familles, en le disant à toutes les communes, que celui qui commence l'homme, et prépare le citoyen, est un fonctionnaire public, un représentant de l'Etat, un membre important de la grande famille, dont le pays reconnaissant doit consacrer les droits et assurer l'existence. Ces principes posés, il a fallu, pour ainsi dire les personnifier, élever l'instituteur au niveau de sa dignité, et préparer un personnel qui ne démentît pas ces utiles théories. Tel est le but des Ecoles normales.

Ce n'est pas travail facile, ce n'est pas œuvre d'un jour que de former un bon Instituteur ; c'est-à-dire : un bon chrétien, qui joigne à la connaissance complète et raisonnée des dogmes religieux, la pratique sincère des devoirs qui en dérivent : un bon citoyen, qui comprenne et respecte les lois de son pays : un bon maître, qui réunisse l'étude approfondie des connaissances qu'il doit transmettre, la science des rapports qui les unissent, et surtout celle des méthodes qui en facilitent et en fécondent l'enseignement ; enfin un véritable père de famille, d'une famille qui n'est pas la sienne, et qu'il doit aimer, étudier, connaître dans ses besoins physiques, dans ses penchants, dans ses goûts, jusques dans ses caprices, afin de la gouverner comme si elle était la sienne. Voilà pourtant la tâche à entreprendre : et si elle est effrayante pour celui qui se dévoue à l'état d'instituteur, que dirons-nous de celui qui se dévoue à former les Instituteurs eux-mêmes !

Ah ! Messieurs, respect à ce généreux citoyen, à cet homme de mérite, de dévouement et d'honneur ! Vous ne saurez ; vous n'apprécierez jamais tout ce qui se passe dans son âme, de nobles sacrifices, de laborieuses méditations, de vastes et minutieuses pensées. Aussi quelle prudence ne faut-il pas mettre dans le choix d'un tel homme, à qui l'on va confier l'avenir de tant d'autres !

Habitants de ce pays, rendez grâce au sage Magistrat qui administre ce Département : tout pénétré de la grandeur et des difficultés de cette mission, il n'a voulu la confier qu'à celui qui pourrait, comme lui, les sentir et les comprendre. Demandez au Département Voisin s'il réussit dans son choix ; allez voir à Albi, ce que peut devenir une Ecole normale sous une habile direction. J'ai vu les adieux de cette Ecole au Maître que vous avez conquis sur elle ; j'ai entendu, j'ai recueilli l'expression publique, l'expression touchante des regrets que cet homme de bien a laissés derrière lui ; je vous les apporte comme des espérances, comme des garanties pour vous et pour lui, je les rappelle comme encouragement et comme récompense. Ici je n'en doute pas, les mêmes succès couronneront ses efforts, la même protection soutiendra son courage, la même justice lui sera rendue.

Au reste, Messieurs, cette justice, nous la voulons toute intérieure, toute d'estime :

l'Instituteur en consacrant sa pensée, son temps, ses travaux au bien public, sait que les dédommagements qui l'attendent ne paieront jamais le sacrifice : il donne sa vie, il ne la vend pas ; le but de son œuvre, c'est le bien qu'il doit faire ; et quant au prix de son labeur, c'est un secret entre Dieu et lui.

Après ces trois discours, M. le, Préfet a déclaré installée l'École normale primaire de Tarn et Garonne.

A MOINTAUBAN, Chez LAPIE-FONTANEL, Imprimeur du Roi et de la Préfecture.

Nota. Dans le concours annoncé pour le 10 avril, quatre Bourses au lieu de trois ont pu être données, attendu que le sieur Chabriérou, de Saint-Antonin, qui en avait obtenu une dans le concours du 13 mars venait de renoncer au bénéfice de sa nomination.

Sur quinze Jeunes gens inscrits pour ce dernier concours, les quatre qui ont mérité la préférence ont été classés dans l'ordre suivant :

- 1 Segondy, Jean, de Touffailles;
2. Rey Jean-Louis-Prosper, de Montauban;
3. Amadiou Arnaud, de Montbarla;
4. Lamouroux, Jean-Antoine, de Canals.

En conséquence, ils ont été nommés Boursiers départementaux

NOTE :

Ce document complète mon livre sur [Pekin en 68 à l'EN de Montauban](#)

Et plusieurs autres articles sur le blog de la brochure. Jean-Paul Damaggio